

Le seize janvier deux mille dix convocation du conseil municipal pour le lundi 25 janvier deux mil dix à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la commission « Bâtiments communaux »
- Lotissement de Kérafel : vente de lots
- Affaires foncières : cessions LE SAOUT et KERBIRIOU
- Questions diverses

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le vingt cinq janvier deux mil dix à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE

Excusés : J.J. LE DUFF, O. MONCUS, D. LE GALL

M. Jean Paul CAER a été nommé secrétaire.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « BATIMENTS COMMUNAUX »
--

M. Daniel QUIVIGER présente le compte rendu de la commission « Bâtiments communaux » qui s'est réuni le mercredi 13 janvier 2010.

L'objectif de la réunion était de faire le point sur les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux :

MILLE CLUB

Cette salle a besoin d'un bon relooking : changement des plaques du plafond, peintures extérieures et intérieures, installation d'une porte coupe feu sur la chaufferie, branchement au réseau gaz de ville. Le rapport sur le contrôle « accessibilité » indique que les sanitaires et la cuisine ne sont pas aux normes. Pour l'instant seule la porte de communication entre la salle et les toilettes seront changées. Le reste sera fait au fur et à mesure des opportunités.

BOULODROME

Il y a un gros problème d'aération dans ce bâtiment. Un spécialiste va présenter un devis pour une VMC. Jean Jacques HIRRIEN suggère l'installation d'un extracteur d'humidité (ventilo) qui serait peut être une solution aussi efficace et moins chère. Cette idée va être étudiée.

SALLE OMNISPORT ET COMPLEXE SPORTIF

Sont prévus la réfection des plaques du plafond (nacelle le 9 février 2010), la révision de l'étanchéité de la grande porte, la pose de grillage sur les cheneaux, la pose d'un grillage autour des terrains de tennis. L'installation du chauffage dans la salle de judo a été commandée à l'entreprise KERJEAN.

ATELIER COMMUNAL

Les agents des services techniques souhaitent réorganiser leur local dès réception du rapport « Accessibilité ». Dans la continuité de l'année dernière deux fenêtres seront changées.

ANCIEN ATELIER COMMUNAL

C'est dans ce local que sont stockés les bancs et tables de la commune. La porte est à consolider et à repeindre.

BIBLIOTHEQUE

Un lavage de la façade sera fait rapidement. Les radiateurs seraient à changer également. Mme le Maire préfère attendre de connaître le devenir de ce local après que l'Espace Jeune soit mis en service.

CRISTAL

A l'arrière de la salle des bandes de peinture se décollent. M. KERRIOU, peintre, va être contacté. Des parkings pour vélos vont être installés sur le parking de derrière.

ECOLE PUBLIQUES

Par ailleurs M. QUIVIGER indique que les travaux prévus dans les écoles débuteront pendant les vacances de février pour se terminer pendant les vacances de Pâques.

ECOLE PUBLIQUE DE PENZE

En ce qui concerne la chaudière de Penzé le dossier est toujours à l'étude, certains élus, après une réunion de concertation avec GUICLAN et TAULE, ayant souhaité que le système de pompe à chaleur soit étudié. Des devis sont en cours d'élaboration.

Françoise SAILLOUR fait remarquer que mettre une pompe à chaleur dans un bâtiment non isolé n'est pas judicieux.

CANTINE DE PENZE

Mme le Maire explique que les cantines ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire par la direction départementale de la protection de la population.

En ce qui concerne Penzé les conclusions seront alarmantes à tel point qu'il faut envisager de nouvelles solutions : déplacement des enfants vers un autre site de restauration, nouvelle cantine dans des modules etc... Pour l'instant on est dans l'attente du rapport.

La commune va être également confronté au problème d'accessibilité des bâtiments de l'école.

Une discussion s'engage sur le devenir de l'école. Est même évoqué la possibilité d'une école neuve ?

LOTISSEMENT DE KERAFEL : VENTE DE LOTS

ANNULATION DE RESERVATION

Mme le Maire rappelle que par délibération du 10 juin 2009 le conseil municipal avait décidé de vendre le lot n° 7 à M. et Mme Arnaud CUEFF de ROSCOFF et le lot n° 24 à Mme Claudie KERUZEC de LANDIVISIAU.

Elle précise que ces personnes ont déclaré ne pas vouloir donner suite à leur projet.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces désistements et décide de remettre en vente ces deux terrains.

VENTE DU LOT N° 12 A M. LAURENT BERTHEVAS

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de M. Laurent BERTHEVAS domicilié Résidence de Pontigou 2 rue de Kernaoguer à ROSCOFF d'acquérir, pour y établir sa résidence principale, le lot n°12 de 636 M2 du lotissement communal de Kérafel au prix de 30,10 euros HT le M2.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder au prix de 30,10 euros HT, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires, pour y construire sa résidence principale, à M. Laurent BERTHEVAS le lot n° 12 du lotissement de Kérafel d'une superficie de 636 M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Vente du lot n° 24 à M. et Mme Michel PLEYBER

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de M. et Mme Michel PLEYBER domiciliés 503 rue Ty Pella à SANTEC d'acquérir, pour y établir leur résidence principale, le lot n° 24 de 608 M2 du lotissement communal de Kérafel au prix de 30,10 euros HT le M2.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder au prix de 30,10 euros HT, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires, pour y construire leur résidence principale, à M. et Mme Michel PLEYBER le lot n° 24 du lotissement de Kérafel d'une superficie de 608 M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

VENTE DU LOT N°3 A M. MICHEL GUILLERM ET MME VALERIE MEROUR

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de M. Michel GUILLERM et Mme Valérie MEROUR domiciliés 2 cité de Kermaria à PLOUENAN d'acquérir, pour y établir leur résidence principale, le lot n° 3 de 683 M2 du lotissement communal de Kérafel au prix de 30,10 euros HT le M2.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder au prix de 30,10 euros HT, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires, pour y construire leur résidence principale, à M. Michel GUILLERM et Mme Valérie MEROUR le lot n° 3 du lotissement de Kérafel d'une superficie de 683 M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Mme le Maire conclue en précisant qu'à ce jour restent libres à la vente les lots 6, 7 et 18.

AFFAIRES FONCIERES

CESSION LE SAOUT

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de M. Philippe LE SAOUT, domicilié à Prat Allouet à PLOUENAN, de céder gratuitement à la commune la parcelle cadastrée section C n° 1371p pour 646 M2.

Cette route, déjà entretenue par la commune, constituera l'accès au futur lotissement privé LE DUC.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,

Accepte la cession gratuite de M. Philippe LE SAOUT à la commune de la parcelle cadastrée section C n°1371p pour une surface de 646 M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Tous les frais liés à cette cession (géomètre, notaire...) seront à la charge de M. LE DUC.

CESSION KERBIRIOU

Mme le Maire explique que lors de l'élargissement de la VC 3 en 1998 une emprise cadastrée section A n° 1030 de 60 M2 située à Mescouezel n'a pas été régularisée par une cession à la commune.

Cette parcelle appartient maintenant à M. Jean Paul KERBIRIOU domicilié à Mescouezel à PLOUENAN.

Mme le Maire propose de régulariser cette cession au prix de 1,50 euros le M2.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité présent,

Décide d'accepter la cession faite par M. Jean Paul KERBIRIOU à la commune de la parcelle cadastrée section A n° 1030 au prix de 1,50 euros par M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire. La cession sera régularisée par acte administratif.

SUCCESSION DE MME MARGUERITE DE GUEBRIANT

Mme le Maire fait part du courrier de Me QUERE, notaire, qui interpelle la commune sur une parcelle cadastrée section E n° 267 de 588 M2 située à Menguen dépendante de la succession de Mme Marguerite de GUEBRIANT.

Il s'avère que cette parcelle est actuellement incluse dans la route. Un accord tacite de cession avait du être conclu à une certaine époque.

Me QUERE propose de régulariser ce dossier par une cession gratuite à la commune.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Accepte la cession gratuite faite à la commune dans le cadre du règlement de la succession de Mme Marguerite de GUEBRIANT de la parcelle cadastrée section E n° 267 de 588 M2.
Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire. L'acte sera dressé par Me QUERE.

QUESTIONS DIVERSES

ESPACE ENFANCE, JEUNESSE ET CULTURE

Avenant n°1 au lot N° 2 Gros œuvre Entreprise Kerdiles

Mme le Maire explique qu'il est préférable, pour des raisons de confort d'utilisation, de mettre une fenêtre dans le local atelier de la bibliothèque.

Ceci entraînerait une plus value de 1 116,29 euros HT et porterait le marché contracté avec l'entreprise Kerdiles de 224 826,49 euros HT à 225 942,77 euros HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui portera le marché du lot n°2 Gros œuvre à 225 942,77 euros HT.

Avenant n° 1 au lot n° 5 Menuiserie Aluminium Entreprise Miroiterie d'Armor

Mme le Maire explique qu'il serait préférable de modifier quelques portes afin de respecter une certaine homogénéité dans le bâtiment.

Ceci entraînerait une plus value de 3 860 euros HT et porterait le marché contracté avec l'entreprise Miroiterie d'Armor de 155 600 euros HT à 159 460 euros HT.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant qui portera le marché du lot n°5 Menuiserie Aluminium à 159 460 euros HT.

Prolongation du délai d'exécution

Mme le maire explique que vu le retard pris dans l'exécution du lot n° 3 « Ossature-Charpente bois » confié à l'entreprise COLESCO il est nécessaire de prolonger le délai global d'exécution de l'Espace Enfance, Jeunesse et Culture jusqu'au vendredi 17 septembre 2010.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Autorise Mme le Maire à prescrire une prolongation du délai global d'exécution des marchés publics des travaux des lots 1 à 17 jusqu'au vendredi 17 septembre 2010.

ELECTIONS REGIONALES

Mme le Maire rappelle aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars au Mille Club. Le scrutin est ouvert de 8H à 18H.

Chacun reçoit le détail de la composition des deux bureaux ainsi que le tableau des permanences à assurer par les élus.

BUDGET 2010 DU CONSEIL GENERAL

Mme le Maire distribue aux conseillers un courrier de M. Pierre MAILLE, Président du Conseil général, dans lequel il explique dans quel contexte difficile le budget 2010 du conseil général a été préparé avec les difficultés économiques et la réforme des collectivités territoriales. Le conseil général se voit dans l'obligation de réexaminer la hiérarchie de ses actions.

BILAN 2009 DE LA GENDARMERIE

Mme le Maire fait part au conseil des statistiques 2009 des délits sur PLOUENAN :

	2009	2008
Délinquance générale	35	39
Délinquance de proximité	16	24
Atteintes intégrité physiques	1	1
Vols de véhicules et accidents	8	10
Cambriolages habitations	1	4
Cambriolages Commerces	4	1

On constate une évolution positive sur la commune.

SALLE LE CRISTAL

Marie Yvonne LE MESTRE suggère qu'une sensibilisation soit faite auprès des utilisateurs du Cristal en ce qui concerne le chauffage. Souvent les portes sont grandes ouvertes. Il faudrait favoriser les entrées par le fond de la grande salle. Les conseillers approuvent. La séance est levée à 22H30.

Le Maire

La secrétaire

Les membres